

Conseil municipal de la commune de Janaillat
Procès-verbal de la séance du 20 octobre 2025

Etaient présents : Mr DUBREUIL Raymond, Mr BETOUX Frédéric, Mr MARIE Patrick, Mr RADIGON Philippe, Mme DELPRATO Emilie, Mme MARITAUD Laure,

Étaient absents : Mrs BEAUVAIS Christian et MORANDEAU Rodolphe
Mme DUBAR Bérengère

Pouvoir : Mme DUBAR Bérengère donne pouvoir à Mr MARIE Patrick

Secrétaire de séance : Mme MARITAUD Laure

Date de convocation : 16 octobre 2025

Ordre du jour :

- 1- Délibération Institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S)
 - 2- Délibération Ecole de Thauron
 - 3- Délibération Evolis 23 voirie
 - 4- Questions diverses
-

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel et constate que le quorum est atteint avec 7 conseillers présents et 8 votants, l'assemblée peut valablement délibérer.

1- Délibération

La saisine correspondant à cette demande n'ayant pas été transmise avec le projet de délibération, la réponse du CSCT est surseoir à statuer.
Ce dossier va être retransmis au centre de gestion pour que le CST se prononce en décembre.

2-Délibération

La commune n'ayant pas d'école, un enfant de Janaillat est scolarisé dans le RPI Pontarion -Saint Hilaire Le Château Thauron à l'école de Thauron.
Les dépenses de fonctionnement sont de plus en plus lourdes pour la commune de Thauron.
La participation de la commune à hauteur de 350 euros par enfant est sollicitée.

Vote - pour : Unanimité - 8

3- Délibération

Monsieur le Maire présente le travail mené par Evolis 23 pour une évolution de la mission voirie avec notamment la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur puis la proposition aux communes concernées de différents scénarios avec plusieurs rencontres pour en débattre. Il indique qu'un scénario final d'évolution a été retenu en comité syndical le 23 septembre 2025 et reposant principalement sur :

- *La suppression d'une contribution finançant le syndicat, assise sur les travaux réalisés, remplacé par une contribution assise sur la population, finançant le syndicat et incitant à la réalisation de travaux
- *La limitation des interventions en prestations aux seuls adhérents

*Des efforts de pilotage et de productivité

*La sortie de 21 communes de la mission voirie et pour 19 d'entre elles du syndicat.

Il présente les projets de statuts adoptés par le comité syndical d'Evolis 23 traduisant ces changements ainsi que la liste des communes ayant demandé leur retrait accepté le paiement du droit de retrait calculé par le syndicat.

Monsieur le Maire propose donc au conseil

*D'approuver les nouveaux statuts correspondant à ce changement

*D'autoriser le retrait du syndicat des communes qui en ont fait la demande

Vote - pour : Unanimité - 8

4- Questions diverses

✚ Vie de la commune

-Un chemin communal à Lafaye est en cours de vente. L'arrêté et les annonces légales ont été faites, ainsi que l'attestation de l'acheteur signée, stipulant le paiement des frais à sa charge. L'enquête publique est toujours en cours.

-Suite au passage d'un commercial de Butagaz, un comparatif de prix a été fait avec Primagaz, fournisseur actuel. Le comparatif présente une différence peu importante entre les deux. Le conseil municipal demande qu'un appel soit fait à Primagaz pour revoir le contrat et les prix.

-L'épaveuse est en panne. Les réparations s'élèvent à 3 023€,

-Suite à la visite de l'UTT de Bourganeuf, plusieurs propositions ont été faites pour ralentir les véhicules dans le bourg. Les devis correspondants vont être demandés.

-Le repas des élus de l'ancien canton de Pontarion aura lieu cette année à Pontarion le vendredi 7 novembre.

-Le projet éolien suit son cours, madame la Préfète a signé l'arrêté concernant ce projet, le contrat pour l'emplacement à Mansat la Courrière a lui aussi été signé.

-L'appartement de l'école a été visité par un architecte pour l'élaboration du dossier de réhabilitation. Le diagnostic énergétique a lui aussi été fait.

-Le PLUi sur la communauté de communes Creuse Sud-Ouest prend forme. La commune de Janaillat doit être visitée par la société mandatée par la communauté de communes pour établir un dossier.

-Un des agents de la collectivité a fait valoir ses droits à la retraite. Des dispositions seront prises pour son départ qui aura lieu prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne n'ayant plus de question ou d'observation, la séance est levée à 21h45.

Le Maire,
Raymond DUBREUIL



La secrétaire de séance,
Laure MARITAUD

